

BAC 2020 EN CONTRÔLE CONTINU : BAC DE CRISE OU CRISE DU BAC ?

Si l'on peut admettre que la crise sanitaire actuelle n'est pas simple à gérer, on ne peut se taire devant l'impression d'arbitraire, de précipitation et d'incohérence qui ressort des décisions ministérielles concernant le bac 2020.

En mars, Jean-Michel Blanquer avait d'abord tablé sur une réouverture rapide des établissements scolaires, qu'il imaginait pour le 4 mai, et avait garanti que le baccalauréat aurait lieu, tout en décrétant un maintien des cours jusqu'au 4 juillet. Le 3 avril, il en a finalement annulé toutes les épreuves sauf une (l'épreuve orale de français), au mépris de toute logique et de tout bon sens¹.

Il aurait été prudent de la part du ministre de l'Éducation Nationale de dire qu'au moins trois options s'offraient en fonction de la durée du confinement : si celui-ci devait se prolonger jusqu'à la fin du mois de juin, on devrait envisager de recourir au contrôle continu ou reporter les épreuves du baccalauréat en septembre ; si le confinement pouvait être levé plus tôt, dès la fin du mois de mai, on pourrait alors envisager des épreuves de bac réelles, certes allégées et différentes de celles qui étaient prévues, mais respectueuses des conditions de ce qu'on appelle un examen.² Cette dernière option paraît certes de plus en plus irréaliste au vu des dernières déclarations des experts sanitaires, et de l'expérience d'autres pays en avance sur nous dans l'épidémie, qui pointent les problèmes délicats que soulèvera le déconfinement. On ignore encore à ce jour ce que signifie une « rentrée progressive » des écoles, collèges et lycées prévue à partir du 11 mai, telle que l'a annoncée Emmanuel Macron dans son allocution du 13 avril.

Quoi qu'il en soit, M. Blanquer s'est précipité pour annoncer que le bac serait évalué en contrôle continu pour l'ensemble des disciplines, sans savoir comment évoluerait la situation sanitaire, sans dire non plus si d'autres options que le contrôle continu avaient été envisagées, ni pourquoi elles avaient été écartées.

Faute d'avoir déclaré d'emblée un « congé sanitaire » comme semblait pourtant l'y inviter la gravité d'une situation qu'Emmanuel Macron avait qualifiée de « guerre sanitaire » dans son discours du 12 mars, faute d'avoir gelé les procédures d'inscription dans le supérieur (Parcoursup), il semble désormais trop tard pour reporter la session 2020 du baccalauréat à l'automne. Le choix de M. Blanquer, présenté comme la « moins pire des solutions », pose néanmoins davantage de problèmes qu'il n'en résout. Du jour au lendemain, la règle du jeu a changé : les enseignants ont donné des notes au fil des six premiers mois de l'année, sans savoir qu'elles deviendraient celles de l'examen final. Dans ces conditions la moyenne arithmétique de ces notes n'a pas grand sens. Nous savons tous que les notes des deux premiers trimestres sont « formatives », et qu'elles n'ont pas toutes la même valeur ni la même portée (interrogations de connaissances, bacs blancs, exercices progressifs et gradués...). C'est au troisième trimestre que les élèves peuvent se révéler ou donner leur pleine mesure. C'est le moment où les méthodes patiemment acquises peuvent enfin porter leurs fruits, où l'accumulation de connaissances peut faire sens, et où la notation devenue de ce fait « sommative » a une nature proche de celle du baccalauréat. Les élèves passent d'ordinaire l'examen au mieux de leur forme intellectuelle, comme le sportif au terme de son entraînement. Les élèves de première et de terminale de l'année 2019/2020 se retrouvent donc, à l'improviste, avec des moyennes totalement biaisées, subissant ce qui s'apparente à une trahison.

Les déclarations du ministre laissent des zones d'ombre sur les modalités de ce contrôle continu « surprise ». Calculera-t-on les moyennes arithmétiques des notes de l'année, ou devra-t-on remettre ces notes en contexte ? Dans ce cas, qui siègera dans les instances d'« harmonisation » ?

¹ Voir notre communiqué sur le sujet.

² Rappelons à titre d'exemple qu'en 1968 on avait fait le choix d'un examen oral dans toutes les matières, le choix aussi d'une certaine indulgence qui tenait compte des circonstances et des heures de cours manquées. Même tronqué, du moins était-ce encore un « examen » national et donc équivalent pour tous, chacun étant évalué par des examinateurs différents des professeurs de son établissement.

Les enseignants eux-mêmes, qui seront amenés à réviser leur propre travail ? Des inspecteurs ou jurys extérieurs, qui se livreront à des arbitrages opaques ? M. Blanquer a suggéré de prendre en compte l'assiduité des élèves et leur comportement durant la phase de confinement et de prétendue « continuité pédagogique », alors que les inégalités dans ce domaine sont patentées³. Ces tripatouillages ne sont pas dignes d'un examen national, clef de voûte de l'enseignement supérieur.

Les élèves de première seront particulièrement pénalisés. L'année 2019-20 leur inflige une double peine : ils auront expérimenté les effets négatifs de la réforme du lycée, qui étale le bac sur deux ans, et introduit déjà une part importante de notes en contrôle continu pur (10%) ou en contrôle en cours de formation (les « E3C », 40 %), ramenant à 4 seulement les épreuves d'examen proprement dites (5 avec les épreuves de français, inchangées). Comme il fallait s'y attendre, les E3C ont désorganisé les établissements, ont mis sous pression les élèves, et ont nui aux processus d'apprentissage, qui réclament maturation progressive, continuité et sérénité. Sans oublier les conditions ubuesques dans lesquelles s'est déroulée en janvier et février la première session des E3C, perturbée dans 43 % des lycées par les grèves et les blocus⁴, avec des résultats contestables, qui prennent donc mécaniquement un poids disproportionné – la seconde session étant annulée.

La décision brutale d'adopter un contrôle continu à 100 % pour le bac 2020 ne manque pas d'éveiller des soupçons. On sait que c'était là l'objectif initial de la réforme du lycée, pilotée par l'impératif de réduction des coûts, et résumée dans le rapport Mathiot⁵. De l'aveu même de Pierre Mathiot, le dispositif bancal des E3C, censés garantir l'anonymat des candidats et rétablir une certaine équité, est le fruit d'un compromis, un « moyen terme »⁶ qui a tenu compte de l'attachement de l'opinion publique à un examen final national à haute teneur symbolique. Ce dispositif local s'est avéré trop complexe à gérer, selon le SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissement, qui dès janvier réclamait « l'évolution vers un vrai contrôle continu, source de réelle simplification du baccalauréat »⁷. De là à penser que le ministre profite de la situation de crise pour roder un futur dispositif de contrôle continu à 100%, en profitant de la désorientation générale, c'est ce qui est tentant pour quiconque connaît un peu les thèses de Naomi Klein sur la stratégie du choc⁸. Sans aller si loin dans la suspicion de cynisme, on ne peut que déplorer le manque d'imagination de nos décideurs qui nous condamnent à toujours retomber dans les mêmes ornières.

Il est à craindre que cette expérience de contrôle continu « à la sauvette » ne serve de précédent pour liquider le peu de vrai bac qui restait dans la réforme Blanquer. Le ministre a déjà eu recours à cet expédient peu glorieux en juin 2019, pour « remplacer » les notes manquantes lorsque les correcteurs du bac avaient lancé une opération de rétention des notes, en protestation contre la liquidation de cet examen authentiquement républicain. Ces protestations, qui ont connu une fin de non-recevoir, sont plus actuelles que jamais.

Rappelons les problèmes de fond posés par le contrôle continu « pur »⁹ :

- la question des différences dans la notation selon les lycées, et les risques de pénalisation des élèves en fonction de la réputation de leur lycée, tant au moment des harmonisations et

3 Lire notre tribune sur la question : <https://www.nouvelobs.com/confinement/20200415.OBS27539/tribune-enseignement-a-distance-le-danger-d-une-ecole-sans-humanite.html>.

4 Selon une enquête du SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissement, publiée le 3 février 2020.

5 <https://www.education.gouv.fr/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles-4688>

6 Dans un entretien accordé au journal « La Croix », le 2 février 2020. <https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Baccalaureat-faut-supprimer-epreuves-communes-controle-continu-2020-02-10-1201077340>

7 Communiqué du SNPDEN du 23 janvier 2020.

8 Selon cette thèse les pouvoirs en place peuvent être tentés (et l'ont déjà été dans l'histoire) de profiter de l'effet de sidération provoqué par les catastrophes pour imposer des lois liberticides ou des dispositifs non démocratiques qui n'auraient jamais pu être acceptés en temps normal.

9 Rappelons « *A quoi sert le baccalauréat ?* », audition de Sauver les lettres au Sénat, <http://www.sauv.net/bacsenat2008.php>

- des jurys qu'à l'occasion du processus d'affectation dans le supérieur, « Parcours Sup » ;
- les pressions auxquelles les professeurs seront soumis à chaque étape de la notation des élèves : pourront-ils résister aussi bien aux injonctions de leurs directions, qu'aux tentatives de corruption et aux menaces qui ne manqueront pas de se multiplier ?
 - le statut ambigu du professeur qui, pris entre les deux rôles inconciliables de concepteur et évaluateur, devient juge et partie dans un processus qui devrait à l'inverse bénéficier de la plus grande objectivité ;
 - la disparition d'un repère national, unique pour tous les élèves, repère qui sert actuellement de boussole pour tous les établissements, de référence dans la constitution des dossiers d'admission en classes post-bac, et permet à tous les lycées de lutter pour une reconnaissance et non une « réputation ».
 - la disparition de l'anonymat, qui actuellement protège l'élève des suspicions indues et établit une égalité devant l'examen.

Le contrôle continu renforcerait ce qui semble devenu une évidence pour tous les commentateurs de l'actualité scolaire : il y aurait des « bons » et des « mauvais » lycées et donc des différences de notation selon les établissements, comme si le problème n'était pas justement cette différence acceptée comme allant de soi. La crise actuelle et les décisions fâcheuses qu'elle génère nous offriront peut-être l'occasion de dénoncer l'hypocrisie de notre système qui a entériné silencieusement l'idée que tous les lycées n'enseigneraient pas la même chose à tous, que les exigences seraient de fait différentes, en raison des inégalités des acquis des élèves, censés pourtant suivre un même programme. Ce leurre qui fait croire que tout le monde avance au même rythme masque en réalité un nouvel obscurantisme, un renoncement à donner à tous la même instruction. La réforme du lycée actuellement mise en œuvre l'a d'ailleurs cyniquement entériné, en dotant inégalement les lycées en spécialités, et en créant ainsi des établissements de seconde zone, là où les « séries » supprimées garantissaient jusqu'à présent une certaine uniformité des enseignements.

Si les situations de crise exceptionnelle exigent des décisions d'exception, nous attendons du ministre qu'il s'engage à ce qu'elles le restent. Nous espérons même que l'expérience forcée du bac en contrôle continu en prouve *in vivo* toutes les aberrations, et conduise à repenser de fond en comble la réforme du lycée.

Sauver les lettres, le 15 avril 2020.

www.sauv.net